**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 86 (1935)

Heft: 1

**Artikel:** Association forestière vaudoise 1924-1934

Autor: Badoux, H.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-784586

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

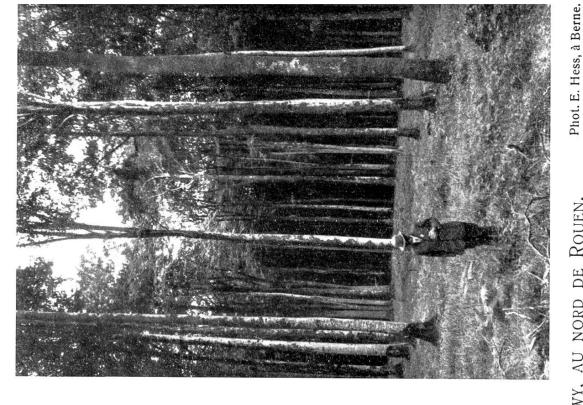
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch





LA FORÊT DOMANIALE D'EAWY, AU NORD DE ROUEN. Deux coupes d'ensemencement, dans hêtraie pure.



Phot. W. Nägeli. à Zurich,
UN SAPIN BLANC EN FORME DE HARPE,
dans la forêt domaniale du Jorat d'Echallens, au-dessus de Lausanne
(5 décembre 1934).

## JOURNAL FORESTIER SUISSE

### ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

86<sup>mo</sup> ANNÉE

JANVIER 1935

Nº 1

# Association forestière vaudoise 1924—1934. Dix ans d'activité.

Tel est le titre d'une brochure, adressée à ses membres par le comité de l'Association ci-dessus indiquée, et sur la féconde activité de laquelle nous avons souvent eu le plaisir d'attirer l'attention des lecteurs du *Journal forestier*. Il vaut la peine de s'y arrêter, de résumer brièvement la création de cet organisme, ses méthodes de travail et aussi les résultats brillants auxquels elles ont conduit. L'intéressante brochure contient, sur ces différents points, tous les renseignements désirables; il suffit d'y puiser.

Constituée le 26 septembre 1924, l'Association forestière vaudoise fut formée alors des représentants de 116 communes, de l'Etat de Vaud et de 34 propriétaires de forêts privées.

Quel était son but? Le marché des bois dans le canton de Vaud — dont la production de matière ligneuse dépasse sensiblement les besoins de sa consommation — était dans une situation difficile. Aux taux élevés de la période de guerre avait succédé une forte baisse des prix et même la mévente. Les cours des grumes étaient tombés au-dessous de ceux d'avant-guerre. L'exportation en France, qui jusqu'alors absorbait l'excédent de la production, vint à manquer, tandis que notre marché des bois se vit encombré par les envois des nouveaux Etats de l'Europe centrale. Lutter contre des conditions aussi défavorables, asseoir le marché des bois vaudois sur une meilleure base et lui donner une nouvelle orientation, tels furent les buts qu'elle sut s'assigner et aussi réaliser.

Dans sa séance du 21 février 1920, la Société vaudoise de sylviculture avait étudié déjà ces questions. Dans le rapport présenté alors, M. l'inspecteur forestier F. Aubert concluait, en résumé, comme suit : « Les bois vaudois peuvent être absorbés par les régions déficitaires de la Suisse allemande. Mais il faut préalablement obtenir une meilleure protection douanière, des tarifs

de transport moins prohibitifs et organiser notre propre marché par la fondation d'associations forestières régionales. »

C'était poser la question sur son vrai terrain et établir le programme d'action qu'imposaient les circonstances nouvelles. Et cet appel fut entendu.

Une « Fédération des communes forestières du Jorat » fut constituée en 1920 déjà, à l'instigation de MM. Baatard, syndic de Lutry, et de feu L. Grenier, inspecteur forestier à Lausanne. Pendant plusieurs années, elle orienta ses membres sur la situation du marché.

En 1922, les propriétaires de forêts de « La Côte » se groupent, à leur tour, et créent la « Fédération forestière de la Côte ». Les deux principaux ouvriers de cette création furent, il est équitable de le rappeler, MM. F. Aubert et Ch. Gonet, inspecteurs des deux arrondissements forestiers de la région en cause (Rolle et Nyon). « Ce nouveau groupement fut actif dès le début et créa un office commercial. Organisant des ventes collectives, chose alors toute nouvelle dans le canton, passant des contrats pour la vente de poteaux, bois de service, traverses de chemins de fer, bois de râperie, etc., il noua des relations utiles avec le commerce et prouva que nos bois pouvaient gagner avantageusement le marché de la Suisse allemande. Grâce à lui, les prix remontèrent et toute la production ligneuse de la Côte put être placée. »

Limitée d'abord à une seule région du canton, la Fédération de la Côte étendit bientôt son rayon d'action. Mais l'expérience montra qu'elle ne pouvait pas rester un îlot indépendant, qu'il était avantageux pour tous d'étendre cette nouvelle organisation au reste du canton.

Grâce à l'appui donné à cette idée par le Département vaudois de l'agriculture et la Société vaudoise de sylviculture, la nouvelle organisation put ainsi voir le jour et étendre son utile influence sur la totalité des forêts du canton de Vaud.

L'Association forestière vaudoise fut d'abord accueillie avec scepticisme, peut-on lire au rapport. Cette réflexion ne surprendra pas ceux qui connaissent le Vaudois, peu amateur de nouveautés, assez enclin à observer de loin et à « voir venir ».

« Certes la tâche était difficile, mais combien belle et grande aussi. Lutter pour la forêt vaudoise, qui couvre le tiers de notre territoire, n'était-ce pas soutenir une institution noble entre toutes dans ses buts et ses aspirations : l'école primaire. Chacun sait, en effet, que le plus clair des recettes forestières communales va à l'école. »

« Alléger le marché des grumes, et par là stabiliser les prix par l'envoi au dehors du surplus de production, a été, dès le début, la préoccupation de la nouvelle association. Pour ce faire, il a fallu transformer les conditions de production et développer le marché. »

Comment l'Association s'y est-elle prise pour atteindre ce double but?

On peut grouper comme suit les moyens auxquels elle a recouru:

1. Passer de la livraison des bois sur pied — qui était auparavant la règle quasi générale — à la vente des produits façonnés, rendus franco dans les scieries de la Suisse allemande ou de la France. Cela exigea un effort énorme, la création, de toutes pièces, de nouveaux moyens d'exploitation et de transport.

A cet effet, furent organisés des cours d'utilisation commerciale des bois pour les gardes de triage, lesquels ont donné d'excellents résultats; des concours de bûcheronnage pour instruire l'artisan même de la coupe, le bûcheron. Cinq concours ont eu lieu jusqu'ici, auxquels ont pris part 162 équipes de bûcherons, ayant exploité 25.300 m³. Ont été distribués aux plus méritants : 102 diplômes, 125 haches, 69 scies et 12 outils divers. Ces concours ont contribué à honorer le travail du bûcheron, trop méconnu du grand public; ils ont aussi amélioré son rendement. Ces 5 concours ont coûté plus de 20.000 fr.

Il fallut apprendre à utiliser judicieusement le réseau routier à disposition pour les transports de bois. L'Association a organisé et centralisé systématiquement les transports par régions, choisissant avec méthode le véhicule le plus économique et le mieux approprié : char, auto-camion ou chemin de fer.

2. Créer des liens entre les propriétaires de forêts des diverses régions, puis égaliser et stabiliser les prix de vente. Car, auparavant, les 5 marchés de grumes du canton (Nord, Vallée, Jorat, Alpes et Côte) étaient sans relations et se faisaient même concurrence.

Les difficultés pour y arriver ont abondé. Il fallut toucher à des intérêts privés, ébranler des situations acquises. Grâce à l'appui et à la collaboration des inspecteurs forestiers, elles ont pu être surmontées peu à peu. Il a fallu pour cela adapter à une nouvelle situation les modes de ventes des bois et recourir, suivant la clientèle et les besoins du moment, aux ventes collectives, à l'enchère ou par soumission, ou encore à la vente de gré à gré au dehors.

Pour arriver à ces fins, l'Association a décidé de faire procéder, avant leur vente, à l'estimation de la valeur de tous les bois qu'on la chargeait de placer. Il fut décidé ensuite de communiquer ces taxes aux acheteurs, avant la vente. Ce moyen devait permettre de régulariser les prix dans tout le canton. Cette uniformité des cours est aussi bien à l'avantage du vendeur que de l'acheteur.

Les conditions de vente, lues avant les enchères, étaient auparavant très différentes les unes des autres. Il importait d'y introduire de l'uniformité. L'Association élabora des conditions générales pour les ventes dont elle a la charge; elle s'en trouve bien.

3. Plus grande facilité des conditions de payement pour les acheteurs. L'Etat et la plupart des communes exigeaient auparavant le paiement au comptant. Il a fallu prévoir plus de souplesse et un système moins rigide, qui tienne mieux compte des possibilités financières des scieurs. Celui admis par l'Association permet à l'acheteur d'échelonner ses payements et, partant, de se tirer d'affaire avec des capitaux moins importants. Pour arriver à ce résultat, l'Association assume vis-à-vis de ses membres l'encaissement des bois vendus et leur garantit le payement. Ce service, on le conçoit, exige la tenue d'une comptabilité de grande envergure. On s'en rendra compte si nous relevons que, pour les 5 derniers exercices, le chiffre d'affaires a été, en moyenne, de 7.629.000 fr. par an. Une telle organisation oblige l'Association à courir quelques risques et à subir les conséquences inévitables de la carence de clients insolvables. Cela lui a valu, pendant les 4 derniers exercices, une perte de 26.000 fr. Elle est assurée contre tels accidents par un « fonds de garantie », alimenté par des prélèvements sur toutes les recettes brutes. Il se monte actuellement à 38.722 fr., chiffre considéré aujourd'hui comme insuffisant.

Pour achever cette récapitulation, notons que les résultats favorables de tout ce travail n'ont pas manqué d'attirer, chaque année, de nouveaux sociétaires à l'Association. Si bien qu'aujour-d'hui ils sont 257, dont 61 propriétaires de forêts privées. Parmi les nouveaux venus, signalons 7 communes et bourgeoisies valaisannes, des districts de Monthey et de St-Maurice. Preuve que l'Association fait sentir sa force d'attraction en dehors des limites vaudoises. On ne peut que s'en réjouir.

Le rapport s'achève en ces termes : « L'Association a tenu une promesse : elle est restée une société strictement privée; elle n'a jamais rien imposé et ses membres n'ont subi aucune contrainte. Chacun est toujours resté libre et seul juge de ses décisions. C'est appréciable dans les temps présents, qui ravalent trop les individualités. » Oui, certes, et combien réconfortant!

Si l'on se reporte à la période d'avant-guerre, la situation du marché des bois, de ceux de travail surtout dans le canton de Vaud, était fort différente de celle des marchés principaux de la Suisse allemande. Du côté des vendeurs, c'était un manque total d'organisation et de solidarité. Les acheteurs avaient la part belle et ne se faisaient pas faute d'en tirer parti. On ne saurait, au reste, le leur reprocher. — Aussi bien, le prix des grumes de nos deux sapins, l'assortiment principal, était-il très notablement inférieur à celui pratiqué dans la Suisse orientale, de 10 à 20 fr. par m'environ.

Aujourd'hui, cette différence — dans laquelle la qualité des bois en cause n'avait rien à voir — a disparu, ou tout au moins s'est atténuée fortement. Les produits de la forêt vaudoise ont acquis enfin, sur le marché, la même valeur que ceux des autres régions du pays. C'est là un résultat précieux, le naturel aboutissement de l'activité déployée, depuis 10 ans, par l'Association.

Dans la période dont nous parlions tout à l'heure, on entendait parfois, parmi les forestiers suisses, émettre cette théorie un peu surprenante : la tâche du sylviculteur consiste à produire du bois; il doit s'occuper surtout du côté cultural de sa profession, mais la vente des produits de la forêt ne le concerne pas, ce n'est pas son affaire.

Théorie étonnante, qui ne tient pas compte des réalités et, vraiment, par trop commode. Comme si celui qui a suivi de près ses bois, en a surveillé le développement, dirigé l'exploitation, n'était pas aussi, mieux que tout autre, à même d'en tirer le meilleur parti. Encore faut-il qu'il s'astreigne à apprendre et à appliquer quelques rudiments du commerce, puis à connaître les exigences et particularités de sa clientèle. Et c'est ainsi que le forestier actuel ne peut pas être un simple technicien : il doit être doublé, dans la mesure voulue, d'un commerçant. A quoi lui servirait de produire les plus beaux bois, s'il ne sait en tirer un parti judicieux? Car, enfin, le rendement financier le plus élevé reste l'objectif que tout forestier doit s'efforcer d'atteindre.

L'Association forestière vaudoise a puissamment contribué à éclaircir les idées sur ces questions. Mais aussi, elle a facilité la tâche des forestiers et défendu vaillamment la cause des propriétaires forestiers vaudois. Qu'elle en soit félicitée et remerciée!

Ces remerciements vont à tous ceux qui, forestiers et représentants des communes, ont collaboré à cette belle œuvre et aidé à sa magnifique réussite. Ils sont trop pour que nous les citions tous ici. Il nous suffira de nommer feu M. Julien Genevay, syndic de Bassins, président de l'Association dès sa fondation jusqu'à sa mort, en janvier 1933; puis, surtout celui qui est l'âme et la cheville ouvrière de l'Association, M. Ch. Gonet, son actif directeur et à qui revient surtout le mérite d'avoir su lui donner la vraie direction et lui acquérir sa très grande utilité.

H. Badoux.

## Un voyage d'études forestières en France.

Lors du congrès, à Nancy, en 1932, de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, de nombreuses excursions ont été organisées pour l'étude des conditions forestières de la France.

Le voyage qui a précédé le congrès, auquel nous avons eu le privilège de prendre part, a duré deux semaines. Son but était de donner aux participants un aperçu de la grande variété des conditions du sol, du climat et de la végétation en France. Son itinéraire a été conçu de façon à permettre de parcourir les principales régions forestières françaises et d'y visiter des forêts typiques.

Les participants se sont réunis, le 21 août 1932, à Rouen pour visiter les forêts de hêtre du plateau d'Eawy (Seine-Inf.), de pin sylvestre à Roumare. Vint ensuite, au centre de la France, l'Arboretum et le fruticetum de l'école forestière des Barres, près d'Orléans; les reboisements de sols maigres, dans la Sologne, au moyen de résineux;